

TRAMELAN, LE 30.06.2025, CONSEIL GÉNÉRAL

MESSAGE AU CORPS ELECTORAL

Objet : Mise à ciel ouvert de la Trame, secteur « STEP - Parc Precitrame SA » : octroi d'un crédit d'investissement brut de **CHF 1'380'000 TTC pour un montant net à charge de la commune de CHF 51'650.- TTC**

Annexes : Dossier d'étude complet, disponible en téléchargements sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.tramelan.ch/.....](http://www.tramelan.ch/)

Explications :

0. Liminaire

La station d'épuration des eaux usées (STEP) qui est située à la sortie ouest du village sera supprimée et les égouts seront dorénavant traités à la STEP de Loveresse (SETE – Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs). Les installations de Tramelan seront partiellement démontées. L'autorisation de construire ces installations (démolition de la STEP et nouveau collecteur jusqu'à Loveresse) est notamment conditionnée par la remise à ciel ouvert du cours d'eau de la Trame. Se pose aussi la question de l'affectation des terrains du secteur et de leur accès à la route cantonale.

Le plan directeur des eaux du bassin de la Birse (PDE Birse), dont la rivière de La Trame fait partie intégrante, prévoit comme mesure la remise à ciel ouvert du tronçon sur une distance de 250 m soit depuis l'extrémité EST du parking Precitrame jusqu'à l'exutoire actuel de la Trame. Elle a pour but de revitaliser la rivière et d'agir comme protection contre les crues pour les bâtiments actuels et futurs de la zone.

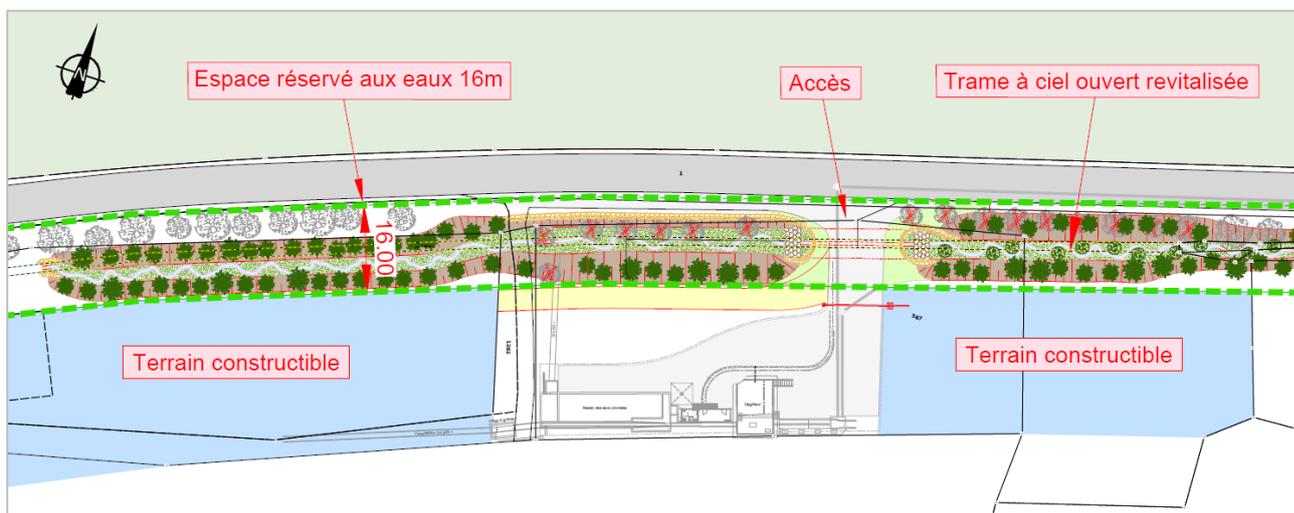


La réalisation du projet est une obligation légale relevant de la loi sur l'aménagement des eaux. Réaliser ces travaux en synergie avec la démolition de la STEP est une opportunité bienvenue et permet des économies importantes. Cela résout également les difficultés d'accès depuis la route cantonale et prévoit le développement futur de la zone. Le terrain industriel en amont est en zone d'activité (A) et, en aval, la STEP (parcelles 567 et 543) est en zone d'utilité publique dont, pour mémoire, le CM a sollicité des autorités cantonales de changer son affectation en zone d'activité. Cette demande est incluse dans la phase de révision en cours du Plan d'Aménagement Local, PAL, actuellement déposée auprès de l'Office cantonal des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT).

1. Descriptif

1

- L'accès actuel à la route cantonale est maintenu. C'est l'accès unique à l'ensemble du secteur.
- Le projet se situe dans les 16 mètres de l'espace réservé aux eaux. Cet espace est inconstrucible déjà aujourd'hui.
- Le reste de la surface devient constructible : accès, protection contre les crues, eau potable et électricité. Ces surfaces peuvent répondre partiellement au manque cruel de zones d'activité.
- La mise à ciel ouvert rétablit les fonctions naturelles de la Trame. Le lit et les berges sont réaménagés, la végétation rivulaire est renforcée.

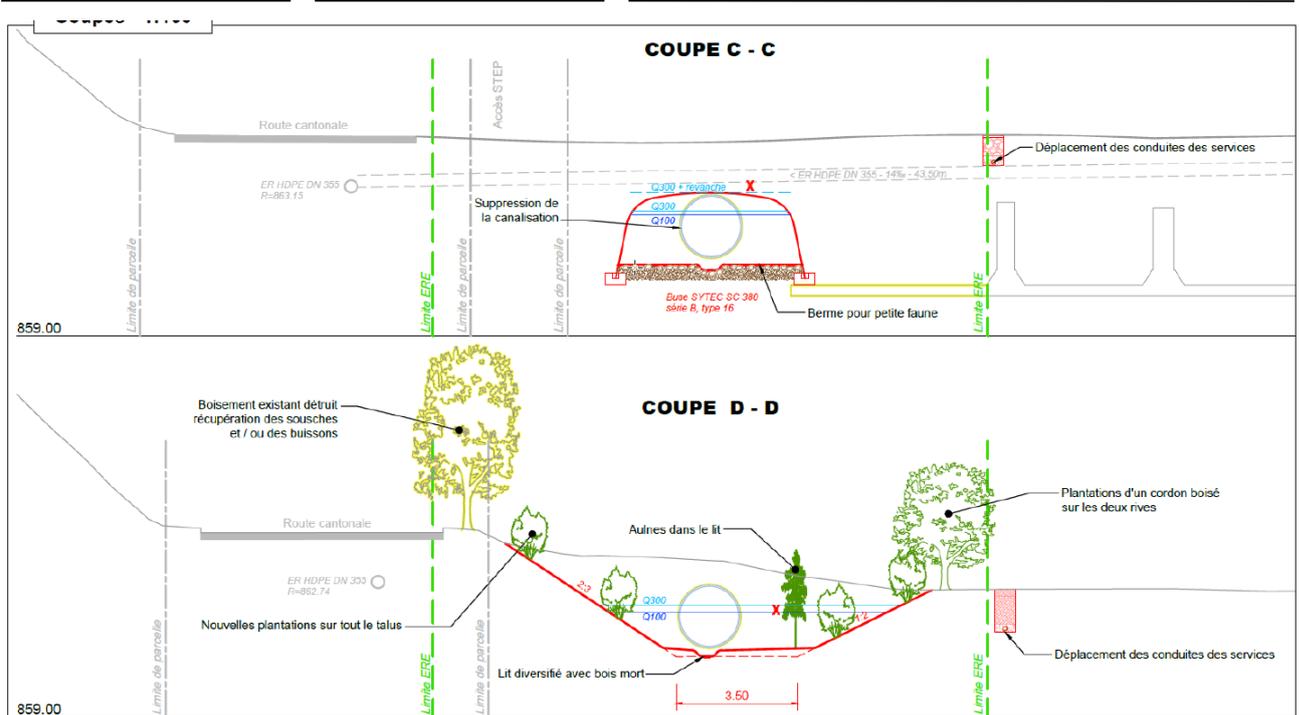


Plan de situation général du projet

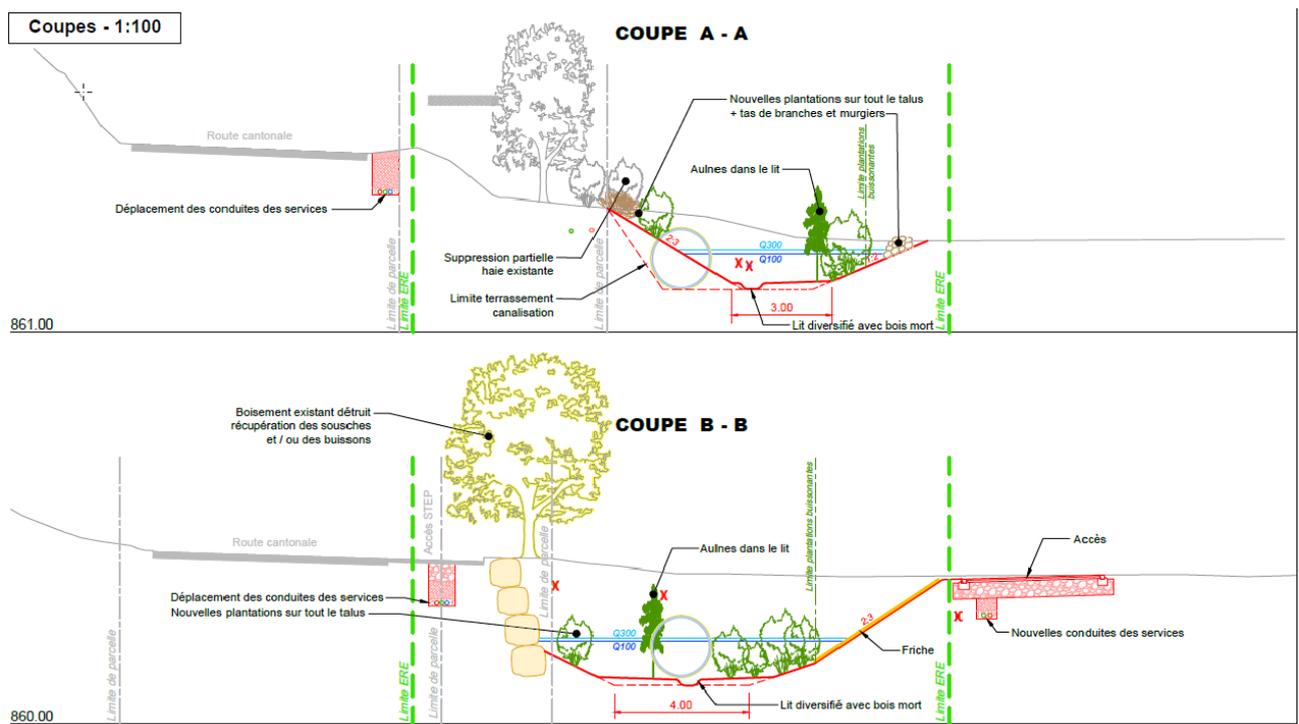
Adaptation des conduites d'eau et électriques



Plan de situation du projet : détail accès et viabilités (conduites)



Profils en travers



Profils en travers

2. Financement

Le coût des travaux est devisé à **CHF 1'380'000 TTC** (détail voir ci-dessous).

Les contributions cantonales et fédérales ne sont pour l'heure pas formellement arrêtées par voie de décision, que ce soit au titre de la protection contre les crues ou au titre de la revitalisation de la

Trame. Elles sont au minimum de 75% par le canton et la confédération. Une contribution additionnelle de 80 % sur le solde est attendu du fonds bernois de régénération des cours d'eau.

En regard des dispositions des lois cantonales sur les finances communales, le montant déterminant la compétence financière de l'autorité communale est le montant brut du crédit total, soit les CHF 1'380'000.-, montant qui relève donc de la compétence du corps électoral. Selon les échanges intervenus avec les responsables de ces fonds, la décision formelle d'octroi de ces contributions ne peut intervenir qu'après la terminaison des travaux, sur la base du décompte final.

Les taux de contribution indiqués sont toutefois confirmés par ces responsables.

TRAVAUX

| | | |
|---|-----|------------------|
| Installation de chantier | | 44'000 |
| Défrichements, coupes et démolitions | | 60'000 |
| Canalisations, Conduites de services et eau potable | | 200'000 |
| Epuisement des eaux | | 105'000 |
| Terrassements et aménagements cours d'eaux | | 569'000 |
| Revêtements bitumineux et chaussées | | 49'000 |
| TOTAL intermédiaire BRUT | | 1'026'000 |
| Réserve (10%) | | 104'000 |
| TOTAL BRUT | | 1'130'000 |
| Honoraires (13%) | | 147'000 |
| TVA (8.1%) | | 103'000 |
| TOTAL TTC | | 1'380'000 |
| Coûts non imputables au subventionnement : contributions obligatoires de la STEP pour le démantèlement, A | | -338'350 |
| CHARGE DU SETE | | |
| SOLDE | | 1'041'650 |
| Contributions BE + CH | 75% | -781'000 |
| SOLDE | | 260'650 |
| Contributions Fonds de régénération BE | 80% | -209'000 |
| CHARGE NETTE COMMUNALE | | 51'650 |

Ainsi le montant final net à charge de la commune est de CHF 51'650.-

Comme la mise à ciel ouvert de la Trame est une obligation légale, la seule alternative est de repousser le projet de plusieurs années en prenant le risque d'augmenter le coût, que les taux des contributions changent et que les terrains ne puissent pas être valorisés.

En outre, l'autorisation de construire le raccordement des eaux usées de Tramelan à Loveresse est conditionnée par la réalisation de cette remise à ciel ouvert de la Trame => il est donc nécessaire pour les autorités communales de statuer sur le présent projet pour permettre la réalisation des travaux de raccordement des eaux usées de Tramelan à la STEP de Loveresse.

Le projet est inscrit au plan d'investissement pour 2025/2026 à hauteur de CHF 51'000.-.



3. Procédure, compétence et planning

Le calendrier suivant a été établi :

- Dimanche 28.09.2025 : corps électoral
- **Réalisation > à partir de 2026, en parallèle des travaux de démolition de la STEP et de raccordement des eaux usées de Tramelan à Loveresse**

4. Préavis

- Les commission Energies et Réseaux, Environnement, Domaines publics, Développement Territorial ont préavisé favorablement le projet en date du 05.05.2025
- La commission des finances a préavisé favorablement le projet en date du 26.05.2025
- Le Conseil municipal à préavisé favorablement le projet et son financement à l'intention du Conseil général lors de sa séance du 10.06.2025
- Le Conseil général à préavisé favorablement le projet et son financement à l'intention du Corps électoral lors de sa séance du 30.06.2025

Les autorités communales proposent au Corps électoral d'accepter l'octroi d'un crédit d'investissement brut de CHF 1'380'000 TTC pour un montant net à charge de la commune de CHF 51'650.- TTC pour la réalisation des travaux de mise à ciel ouvert de la Trame, secteur « STEP - Parc Preci-trame SA »

Tramelan, le 30.06.2025, au nom des autorités communales
